



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL TRAVAIL ET SOLIDARITÉS DU 21 MAI 2026

Le comité Social d'Administration Ministériel Travail Emploi, a été présidé, par **Madame Virginie MAGNANT**, secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales, puis de **Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ**, Directrice des ressources humaines des ministères sociaux, assistées de Monsieur Laurent GRAVELAINE, adjoint à la directrice des ressources humaines, chargé des politiques sociales et des parcours à la direction des ressources humaines, de Madame Anouk LAVAURE, directrice adjointe à la direction générale du travail, de Madame Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social.

Toutes les organisations syndicales sont présentes –

UNSA ITEFA, FOTEPF, CGT/FSU/SNUTEFE/SUD, SYNTEF CFDT.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Approbation des procès-verbaux des comités sociaux d'administration du 19 décembre 2025, 3 février 2026, et 13 mars 2026, sous réserve de finalisation – Consultation*
- 2. Échange sur les contrôles du 1er mai 2026 – Échange et débat*
- 3. Présentation de l'offre socle des services de renseignements en droit du travail : garantir un égal accès au droit aux usagers – Échange et débat*
- 4. Bilan de la campagne complément indemnitaire annuel 2025 - Information*
- 5. Point relatif à la protection sociale complémentaire - Information*
- 6. Bilan du budget de l'action sociale (compléments) – Information*
- 7. Point d'étape sur les élections professionnelles - Information*
- 8. Questions diverses*

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

La présidente rappelle l'ordre du jour, indique que la réunion se déroule en présentiel et en distanciel et qu'elle est enregistrée. Le secrétariat adjoint de la séance est assuré par l'UNSA ITEFA.

Après les déclarations liminaires lues dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, la présidente répond à quelques points.

Elle a rappelé les contraintes de pilotage des effectifs imposées par les outils budgétaires interministériels (schéma d'emploi, plafond d'emploi et masse salariale), jugés complexes et lourds à gérer. Les représentants syndicaux ont exprimé leurs inquiétudes quant à la baisse des effectifs physiques et aux difficultés de remplacement sur le terrain.

Concernant la protection des agents de contrôle, notamment la situation de deux inspecteurs du travail convoqués dans le cadre d'auditions pénales en Isère. Les organisations syndicales ont dénoncé l'absence de protection fonctionnelle immédiate et un manque de soutien de l'administration. La direction a indiqué que la décision reposait sur une analyse juridique de la Direction des affaires juridiques, laquelle considère qu'en l'état des éléments transmis, les conditions d'octroi de la protection fonctionnelle ne sont pas réunies.

Sur des faits signalés de violences et de tensions dans certains services, notamment en Isère et en Guyane, les représentants du personnel ont demandé l'ouverture d'enquêtes indépendantes et des mesures concrètes de protection des agents. L'administration a indiqué suivre ces situations avec vigilance, tout en rappelant que certaines investigations relèvent du niveau local.

Concernant les conditions de travail, les organisations syndicales ont renouvelé leurs demandes d'outils juridiques renforcés pour faire cesser les activités en cas de fortes chaleurs. La DGT a confirmé qu'aucune évolution législative immédiate n'était prévue pour le moment, tout en rappelant les dispositifs actuellement mobilisables par l'inspection du travail.

Les organisations syndicales ont dénoncé la possibilité ouverte par la loi fraudes sociales et fiscales de recruter des agents contractuels dans les SRC. Les missions de contrôle se précarisent. Plusieurs représentants ont demandé si le ministère soutenait cette réforme et quelles suites concrètes étaient prévues, sans obtenir de réponse précise.

Sur la Guyane, les organisations syndicales ont alerté sur les difficultés persistantes de fonctionnement et le manque d'effectifs. L'administration a indiqué suivre la situation avec une vigilance particulière après un signalement transmis en mars. Elle a précisé que les postes restent ouverts à mutation et que le recrutement de trois inspecteurs du travail par détachement a été autorisé, même si les candidatures disponibles ne permettent pas encore de garantir que tous les postes seront pourvus.

1. Approbation des procès-verbaux des comités sociaux d'administration du 19 décembre 2025, 3 février 2026, et 13 mars 2026

Les procès-verbaux des CSA des 19 décembre 2025, 3 février 2026 et 13 mars 2026 sont approuvés à l'unanimité.

2. Échange sur les contrôles du 1er mai 2026 – Échange et débat

Les échanges sur les contrôles du 1er mai ont été particulièrement tendus. L'**UNSA ITEFA** dénonce les prises de position du gouvernement et du Premier ministre, estimant qu'elles fragilisent l'action de l'inspection du travail et créent un climat d'insécurité pour les agents.

Selon la DGT, aucune consigne n'a été donnée pour empêcher les contrôles ou limiter les suites à donner aux infractions constatées. La DGT a rappelé le cadre légal et les principes d'indépendance des inspecteurs du travail, tout en indiquant avoir sensibilisé les organisations professionnelles afin d'éviter tout incident lors des contrôles.

Un point de crispation majeur est apparu lorsque la présidente du CSA a affirmé détenir une réponse écrite du ministre du Travail destinée aux organisations syndicales, alors même que celles-ci n'en avaient toujours pas été destinataires au moment de l'instance. Pour l'**UNSA ITEFA**, cette situation illustre une nouvelle fois le manque de transparence et le mépris du dialogue.

3. Présentation de l'offre socle des services de renseignements en droit du travail : garantir un égal accès au droit aux usagers – Échange et débat

Le projet « offre socle » est présenté par la DGT comme une démarche d'harmonisation nationale visant à améliorer l'accès au droit et la lisibilité du parcours usager. La DGT insiste sur la nécessité de garantir un accès homogène au droit du travail sur tout le territoire, notamment via une meilleure articulation entre accueil physique, téléphone, mails et Code du travail numérique.

L'**UNSA ITEFA** conteste toutefois l'analyse portée par l'administration et souligne les conséquences concrètes des réorganisations et des suppressions d'effectifs.

L'analyse de l'administration est contestable, la baisse des accueils physiques et des appels traités ne reflète pas une diminution des besoins des usagers, mais les difficultés croissantes des services à y répondre en raison des sous-effectifs et de la réduction des capacités d'accueil. La forte hausse des sollicitations par mail résulte des difficultés d'accès aux rendez-vous et aux appels téléphoniques.

Enfin, de fortes réserves ont été exprimées sur la place accordée au Code du travail numérique, considéré comme un simple outil complémentaire ne pouvant se substituer à l'accompagnement humain, notamment pour les publics les plus fragiles et les situations complexes. Il convient de rappeler le rôle essentiel des SRDT comme service public de proximité et l'importance du contact humain dans l'accompagnement des usagers.

4. Bilan de la campagne complément indemnitaire annuel 2025 – Information

L'administration a présenté le bilan de la campagne CIA 2025. Elle a mis en avant la convergence budgétaire entre les programmes 124 et 155, ainsi que le rapprochement des CIA entre l'Île-de-France et l'administration centrale. Les écarts femmes-hommes se réduisent et les montants moyens progressent dans les services déconcentrés.

Persistent toutefois des inégalités importantes entre administration centrale, Île-de-France et services déconcentrés, ainsi que des différences de traitement entre les catégories.

La situation des élèves inspecteurs du travail et des stagiaires concernant la proratisation du CIA reste préoccupante. Les pratiques sont inégalitaires selon les régions.

Concernant l'égalité professionnelle, les représentants du personnel reconnaissent certains progrès mais soulignent que les femmes, pourtant majoritaires dans plusieurs corps, restent encore sous les moyennes indemnitaires. Il est nécessaire de poursuivre les efforts de convergence et de parité.

5. Point relatif à la PSC – Information

Madame Elisabeth LETELLIER-SAILLANT, Chef de projet Protection sociale complémentaire, porte à notre connaissance la prolongation à 12 mois de l'adhésion sans questionnaire médical proposée par la MGEN pour la prévoyance. Un webinar sur le sujet de la prévoyance est prévu le 29 juin prochain.

Des informations sont disponibles pour tous les agents sur Paco, sur le site de la MGAS pour la PSC, et sur le site de la MGEN pour la prévoyance.

N'hésitez pas à faire remonter d'éventuels dysfonctionnements auprès de vos RH de proximité, mais aussi auprès de vos représentants UNSA ITEFA.

6. Bilan du budget de l'action sociale (compléments) – Information

Le bilan de l'action sociale a suscité de fortes inquiétudes. La hausse très importante du nombre d'agents ayant recours aux services sociaux et aux aides financières, peut être directement reliée à la perte de pouvoir d'achat et à la dégradation des conditions de vie des agents, particulièrement les catégories C. Des critiques ont également été formulées sur la gestion budgétaire de l'action sociale dans le cadre des transferts vers le ministère de l'Intérieur, une logique de fongibilité budgétaire étant dénoncée comme incompatible avec les besoins sociaux des agents.

7. Point d'étape sur les élections professionnelles – Information

Le projet de décret relatif aux élections devait être présenté rapidement le 26 mai prochain) au Conseil d'État afin de respecter les délais réglementaires avant le scrutin. Plusieurs réunions de travail et formations préparatoires sont programmées, notamment autour des élections blanches.

Concernant la période de gel des mobilités à l'automne, la DRH a précisé que certaines mobilités resteraient possibles lorsqu'elles ne modifient pas les périmètres de vote. Une note détaillée devait être diffusée aux organisations syndicales.

Les difficultés de communication sur les modalités pratiques des élections, notamment les délais de dépôt des listes, la répartition femmes-hommes et le nombre de sièges ouverts ont été évoquées.

8. Questions diverses

La présidente remercie les participants et clôt la séance.

